

Mmes Geneviève COLOT, députée (UMP) de l'Essonne et Sophie JOISSAINS, sénateur (UMP) des Bouches-du-Rhône, proposent dans leur rapport au chef de l'Etat une "pause" dans la gratuité de la scolarité des élèves Français à l'étranger, mais en aucun cas l'abolition de cette mesure

La gratuité de la scolarité des élèves Français à l'étranger, promesse présidentielle tenue, a fait couler beaucoup d'encre depuis sa mise en place et ... trop d'euros, selon ses détracteurs (cf. "BQ" des 3 juillet, 14 octobre, 20 novembre 2008, 28 janvier 2009, 19 janvier, 30 juin, 1^{er} juillet, 7 septembre 2010). Pour faire le point sur ce dossier auquel il est très attaché, le président de la République a confié un rapport d'évaluation à deux parlementaires, Mmes Geneviève COLOT, députée (UMP) de l'Essonne et Sophie JOISSAINS, sénateur (UMP) des Bouches-du-Rhône, qui lui ont fait part de leurs recommandations hier. Elles estiment que si la promesse présidentielle est une mesure "appréciée et attendue des familles", la poursuite de sa mise en place nécessite des "corrections" et un "budget maîtrisé".

Le coût "sincère" de la PEC en 2009 : 19, 9 millions d'euros

Pour autant, Mmes COLOT et JOISSAINS remettent quelques pendules à l'heure. La prise en charge des frais de scolarité (PEC) a certes "un coût", mais c'est aussi "une enveloppe convoitée dont l'évaluation est difficile", et elle a donné lieu "à toutes les extrapolations". Dans la bataille des chiffres qui opposent partisans et détracteurs de la réforme, les deux parlementaires avancent les leurs, s'appuyant notamment sur l'expertise de l'Inspection générale des finances : "La PEC a coûté 20M€ en 2009. Pour 2010, la dotation de l'action 2 du programme 151, l'aide à la scolarité, PEC plus bourses, est de 100,5M€. Le programme 151 de la loi de finance pour 2009 prévoyait 86M€ de crédit partagé en 56M€ pour les bourses et 30M€ pour la PEC. L'exécution telle que présentée par l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger indique que les Bourses ont consommé 60M€ et la PEC 26M€. Ce chiffrage du coût de la PEC, tel que transmis au Parlement, est le résultat d'une convention de calcul qui amène à surestimer le coût net de la mesure. Il englobe la totalité

des aides à la scolarité versées aux lycées français, PEC et Bourses. Il convient de se rappeler qu'un lycéen sur six est boursier et que les deux tiers des boursiers bénéficient d'une couverture totale par la bourse de leurs frais de scolarité. Si l'on considère le coût net de la PEC il faut en exclure les frais de scolarité qui de toutes les façons auraient été couverts par les bourses. De la sorte il est juste d'estimer le coût de la PEC pour 2009 à 19,9M€ et non à 26,4M€. La sincérité impose donc de retenir cette convention de chiffrage pour estimer la réalité du coût de la PEC.

La taxation de 6 % opérée par l'AEFE : un contournement de la LOLF ?

La PEC a-t-elle eu des "effets incitateurs sur les demandes de bourses", assertion "largement évoquée pour culpabiliser les tenants de la PEC et masquer une inflation considérable des bourses"? Non, répondent les deux parlementaires, s'appuyant encore une fois sur l'expertise de l'IGF qui montre que le taux d'acceptation est resté constant ces dernières années (entre 82 et 85 %). Les deux élues avancent parallèlement plusieurs causes ayant amené à la hausse de demandes de bourses, avant de s'insurger contre le prélèvement de 6 % opéré par l'AEFE sur les établissements qui a été immédiatement répercuté sur les écolages et donc la PEC. "Cette taxation semble contourner la LOLF même si ces sommes sont prises comme "des ressources propres" de l'agence. Il est, compte tenu de la diversité des situations, difficile d'estimer les conséquences exactes sur la PEC de cette taxation mais elle est incontestable. En 2010, ces 6 % prélevés auprès des établissements en gestion directe et conventionnés devraient atteindre un montant de l'ordre de 30M€. Le montant de la PEC, tel que défini par l'IGF est précisément du même ordre", relèvent les parlementaires.

Autre sujet de polémiques : la gratuité provoquerait un tel afflux de jeunes Français que les étrangers seraient rejetés. Faux, répondent les parlementaires, qui affirment, rapport de l'IGF à l'appui, que non seulement l'équilibre demeure, mais que dans le second cycle, concerné par la PEC, le pourcentage des Français a même légèrement baissé. Quant à "l'effet pervers supposé" du désengagement des entreprises, il ne s'est pas vérifié, assurent les deux élues. "Il n'y a que les entrepreneurs individuels qui pour l'heure se retirent ce qui est dans la logique de la mesure et concrètement un des objectifs visés par le Président de la République. Parmi les grosses sociétés seules cinq sur deux cents se sont retirées sur instructions du siège", écrivent les parlementaires.

Une pause nécessaire mais pas définitive

Pour les années à venir, Mmes COLOT et JOISSAINS préfèrent retenir les extrapolations de l'IGF que celles des opposants à la PEC. Ces derniers chiffrent à plus de 750 millions d'euros le coût de la PEC, appliquée à l'ensemble des niveaux, à l'horizon 2018. L'IGF rabaisse ce chiffre à 360. Cependant, elles reconnaissent que la crise économique, qui provoque des tensions budgétaires importantes, oblige à aménager le dispositif. De fait, leur rapport préconise de limiter la PEC temporairement aux classes de lycée et de cristalliser son montant au niveau des frais d'écolage 2007-2008 (par établissement). Néanmoins, "cette pause ne doit pas signifier la fin d'une mesure très attendue par les Français de l'étranger", avertissent les parlementaires, avant de conclure : "Elle devra, dès la reprise significative de la croissance faire l'objet d'un examen budgétaire et pratique minutieux. L'hostilité particulière et politique qui entoure ce dossier doit conduire à une vigilance accrue concernant tant les évaluations budgétaires que les conditions dans lesquelles la prise en charge des frais de scolarité est appliquée.

"Convaincu de la pertinence" des recommandations que les deux élues formulent, M. Nicolas SARKOZY a demandé au ministre des Affaires étrangères et européennes de "bien veiller à ce qu'elles soient versées au débat parlementaire en cours pour le budget de 2011", indique un communiqué de l'Elysée. Il a demandé au Premier ministre de présenter une communication en Conseil des ministres sur ce sujet prévoyant, le moment venu, l'extension du dispositif aux classes de collège et de primaire, conformément aux engagements qu'il avait pris en 2007.

Propositions :

→ Le prolongement du moratoire sur l'extension de la PEC stabilisant l'application de la PEC aux seules classes de Secondes, Premières et Terminales. L'extension de la PEC devant être programmée en fonction des possibilités budgétaires.

→ La cristallisation de la PEC au niveau des frais de scolarité de l'année scolaire 2007/2008 par établissement, sur l'ensemble des établissements faisant partie du réseau de l'AEFE. Ainsi nos compatriotes expatriés seront associés à l'effort national de rééquilibrage des comptes publics. En se référant à l'année scolaire 2007/2008 l'effet d'aubaine dont voudraient profiter certains établissements n'est pas possible.

Pour tenir compte de l'inflation, cette cristallisation doit être soumise à une indexation de 3 % par an.

Ces mesures situent le coût de la PEC à 53 M€ lato sensu, en 2011/2012. Pour prendre la mesure du coût net de la PEC il faut en déduire le coût des bourses qui de toute manière seraient payées.

→ Une présentation différenciée des crédits budgétaires de la PEC et des Bourses. Il faut créer dans l'Action 2 du Programme 151 deux sous-actions l'une pour les bourses, l'autre pour la Prise en charge. Dans sa présentation actuelle la lisibilité est insuffisante et laisse penser que la prise en charge est financée sur l'enveloppe des bourses.

→ Une gestion rénovée des aides à la scolarité. Le versement de la PEC n'ayant aucune raison de donner lieu à une étude individualisée des dossiers doit pouvoir être traité administrativement de manière simple et efficace. Ceci implique que les demandes de PEC s'assurent uniquement de la nationalité française, de l'inscription au registre mondial des Français établis hors de France, du lieu effectif de résidence et de la situation de la famille vis-à-vis de la CAF, à l'exclusion de toute autre considération financière.

→ Un ajustement des interactions entre Bourses et PEC par un certains nombre d'aménagements techniques pour ne pas pénaliser les familles émargeant aux deux dispositifs.

Concernant les familles ayant des enfants scolarisés au collège et au lycée il convient de faire une simulation sans la PEC, trouver ainsi le pourcentage des bourses auxquelles elles pourraient prétendre et lui attribuer ce montant déduction faite de la PEC, perçue par ailleurs.

→ Il convient également de veiller à la situation des fonctionnaires expatriés et des enseignants résidents afin d'intégrer réellement aux majorations familiales ou aux avantages familiaux les frais relatifs à la scolarité, ce qui n'est pas toujours le cas, (situation rencontrée aux Etats-Unis). Cette question doit être traitée au niveau de leur administration d'origine.

En cas de désengagement des entreprises il est proposé :

- L'étude d'un mécanisme leur permettant de verser la part libre de la taxe d'apprentissage aux établissements français de l'étranger.
- La création d'une Fondation, ou d'une association reconnue d'utilité publique pour l'enseignement français à l'étranger, permettant aux entreprises, aux collectivités locales, aux anciens élèves de se mobiliser avec le soutien de l'état en faveur de notre réseau. Le développement d'un tel mécénat nécessite d'en adapter le cadre législatif et d'en étudier la compatibilité avec les législations étrangères.

-
- L'Assemblée des Français de l'étranger, ainsi que les parlementaires représentant les Français de l'étranger doivent être des acteurs essentiels au sein de notre réseau scolaire à l'étranger.
 - Une interrogation demeure : le Ministère des Affaires Etrangères est-il, même par le biais de l'Agence, le mieux placé pour gérer, voire pour gérer seul, cette enveloppe budgétaire qui concerne tout autant l'Education nationale.